

ÉLABORER UNE SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE

Comment définir et organiser des contenus pédagogiques pour élaborer des programmes de formation adaptés aux besoins des publics ?

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

Vous repartez avec des documents de référence et des outils pédagogiques pour construire vos séances et séquences d'atelier.

PUBLIC

- Formateurs-animateurs

PRÉ-REQUIS

- Avoir participé à la formation : Découvrir les ASL
- Cette formation peut faire suite aux modules Apprentissage de la langue et/ou aux modules ASL Thématiques

OBJECTIFS

- Utiliser les spécificités de la démarche pédagogique en ASL pour établir un projet d'apprentissage
- Intégrer les espaces sociaux comme support d'apprentissage
- Identifier une progression dans une séquence pédagogique
- Articuler les activités pédagogiques à l'oral et à l'écrit
- Prévoir des activités d'évaluation

CONTENUS

- Compétences visées en ASL
- Séance, séquence et progression
- Activités pédagogiques et modalités d'animation
- Supports et moyens exploitables en ASL
- Activités d'évaluation et d'auto-évaluation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET SUPPORTS

- Pédagogie active alternant apports théoriques et mises en activité des intervenants .
- Progression allant de l'analyse à l'utilisation des supports..
- Travail en sous groupes ou en binômes

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Évaluation initiale et finale permettant la vérification des connaissances
- Suivi : les participants sont recontactés à la suite de la formation, les ressources mutualisées sur le site internet www.aslweb.fr et un espace forum en ligne sont mis à disposition
- Une attestation de présence est remise à chaque participant

DURÉE

1 journée de formation, de 9h à 17h.
Nombre d'heures de formation : **7 heures**

DATES DES FORMATIONS

À consulter en ligne sur www.aslweb.fr

INSCRIPTIONS En ligne sur www.aslweb.fr

CONDITIONS DE RÈGLEMENT Une confirmation est envoyée une semaine avant la date de la formation. Le règlement est attendu au plus tard le jour de la formation. En cas d'absence non justifiée ou dans un délai de moins de 48h, le coût de la formation devra être réglé en totalité.